

## **Tarifs de scolarité / Contributions des familles**

Les contributions des familles permettent de financer les dépenses de fonctionnement et surtout d'investissement non prises en charge par l'Etat : entretien des bâtiments, amélioration de la sécurité, achats de matériels...

Trois catégories de contribution sont proposées :

Catégories	Coût mensuel sur 10 mois
A	73.00 €
B	88.00 €
C	100.50 €

**Le choix de la catégorie se fait en toute liberté par chaque famille.** Aucun supplément ne sera demandé en dehors de frais spécifiques individuels c'est-à-dire livres ou activités et épreuves d'examens CACES uniquement pour les CAP 2<sup>ème</sup> année. Le barème est établi sur la base du coefficient familial, selon le calcul suivant :

### **1) CALCUL DU COEFFICIENT FAMILIAL :**

On le calcule en additionnant toutes les ressources entrant annuellement au foyer et en divisant ce total par le nombre de personnes à charge.

#### **A TITRE INDICATIF : (exemple)**

Salaires/revenus nets de l'année (y compris primes, 13 <sup>ème</sup> mois etc...)	: 25 600 €
Autres ressources	: 540 €
<b>Total du revenu net</b>	<b>: 26 140€</b>

#### **Personnes à charges :**

Nombre d'enfants à charge (ex : 2 enfants) :	2
plus deux parents	
(le père et la mère, même s'il n'y a qu'un parent au foyer) :	2
Nombre de personnes à charge :	4

**COEFFICIENT FAMILIAL :  $26\ 140\ € / 4 = 6\ 535\ €$**

Ainsi dans cet exemple, en référence au tableau ci-après, cette famille, avec un Coefficient familial de 6 535 €, devrait se trouver en catégorie B (entre 4 900 € et 8 200 €) et payer une Contribution Familiale **de 86 € par mois** sur 10 Mois.

## 2) CALCUL DE VOTRE CATÉGORIE :

<u>COEFFICIENT FAMILIAL</u>	<u>CATÉGORIE</u>	<u>CONTRIBUTION FAMILIALE</u>
par mois sur 10 mois		
Moins de 4 900 €	<b>A</b>	73.00 €
De 4 900 € à 8 200 €	<b>B</b>	88.00 €
Au-dessus de 8 200 €	<b>C</b>	100.50 €

**☞ IMPORTANT :**  
☞ Le choix de la catégorie ainsi fixée est valable pour toute la scolarité de votre enfant au Lycée. Un changement de catégorie est possible après lettre justifiée, à transmettre à [adaviou@saintlouis-lapaix.com](mailto:adaviou@saintlouis-lapaix.com) ou sur RDV avec la Direction.

Les frais de scolarité sont à régler de préférence par prélèvements mensuels sur **10 mois** d'octobre à juillet. Une facture vous sera adressée courant octobre, ajustée si besoin en cours d'année. Un règlement en 3 échéances est également possible. Tout paiement par chèque doit être libellé à **l'ordre de l'OGEC DU LEVANT**.

Les bourses perçues par l'établissement viendront en déduction de la facture annuelle et un échéancier de paiement sera automatiquement actualisé. Pour les reliquats de Bourses, **merci de faire la demande à partir de fin janvier à [adaviou@saintlouis-lapaix.com](mailto:adaviou@saintlouis-lapaix.com)**. En cas de scolarisation d'au moins trois enfants dans le réseau de l'Enseignement Catholique, une aide de 25 % sur contribution scolaire peut être attribuée. Vous devez le signaler par écrit au service comptable en début d'année à [adaviou@saintlouis-lapaix.com](mailto:adaviou@saintlouis-lapaix.com)

### Aides financières

Afin de permettre la scolarisation de tous les élèves, des aides financières peuvent être accordées aux familles en justifiant de leurs revenus en référence à l'avis d'imposition de l'année en cours. Pour ce faire, les familles doivent déposer une demande écrite auprès du **service comptabilité du lycée à st louis – 5 rue Pérault - 56100 Lorient ou par mail à : [adaviou@saintlouis-lapaix.com](mailto:adaviou@saintlouis-lapaix.com)**

## REGIME

### 1. Demi-pension

A l'inscription, la famille doit opter pour un régime de restauration Externe ou Demi-pensionnaire avec possibilité de changement de régime **avant le 15 septembre** pour le 1<sup>er</sup> trimestre et à chaque début de trimestre (sous réserve d'une demande écrite par mail avant le 15 septembre, fin Décembre ou fin Mars à l'adresse mail suivante : [bvs@lapaix.org](mailto:bvs@lapaix.org)). Le service de restauration du lycée permet aux élèves de déjeuner pour un prix moyen de **6.70 € par repas** sur la base d'une fréquentation de 4 jours hebdomadaires obligatoirement et ce peu importe l'emploi du temps de l'élève.

### 2. Externe

Les élèves externes peuvent se restaurer au lycée en s'acquittant de **7.10 par repas** via la plateforme **SKOLENGO** : <https://slnlfp.family-administration.skolengo.net>

### 3. Repas de la maison

L'établissement autorise les élèves qui le souhaitent à apporter le repas de la maison pour le déjeuner. Une salle est prévue à cet effet. (les repas achetés en ville ne sont pas autorisés).

## Internat

Devant les charges engendrées par l'encadrement des élèves internes, l'inscription à l'internat se fait pour **l'année scolaire entière**. Le tarif de l'internat comprend le prix de l'hébergement et de la restauration :

- internat 4 nuits : **coût mensuel de 358,00 €** sur 10 mois.
- internat 5 nuits (avec le dimanche soir) : **coût mensuel de 394,00 €** sur 10 mois.

Pour la prise en charge des 50 % des frais de transport des internes de Saint Louis : elle sera déduite trimestriellement sur présentation de la facture IZILO à remettre au CPE en charge des internats.